

Aménagement du secteur Les Bruchets- Procédures environnementales

Magguy Baccam magguy.baccam@agate-territoires.fr

23 SEPT 2019

Planning prévisionnel des procédures environnementales qui devront être menées avant toutes démarches opérationnelles du projet.

Au regard de l'interconnexion des éléments (gestion des eaux pluviales et de ruissellement, destruction d'espèces protégées, compensation et renaturation de zone humide...), plusieurs dossiers environnementaux devront être réalisés concomitamment et déposés sous un seul et même dossier unique :

- Dossier loi sur l'eau
- Inventaire faune/flore 4 saisons
- Dossier de dérogation, destruction d'espèces protégées (au regard des 1^{er} inventaires faune/flore)
- Un dossier d'étude d'impact

Depuis 2017, les pétitionnaires concernés par les aménagements impactant les installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à la loi sur l'eau (IOTA) doivent déposer une demande d'autorisation environnementale unique auprès de la DDT. Ce dossier est soumis à enquête publique.

Ci-joint un planning prévisionnel des procédures déjà optimisées en partie, mais vous ne ferez pas l'économie des délais administratives incompressibles ainsi que de multiples va et vient avec les services de la DREAL avant le dépôt officiel des dossiers (notamment pour finaliser le dossier relatif aux espèces protégées et leur compensation)

Magguy BACCAM

CHEF DE PROJETS

Pôle Aménagement et Urbanisme opérationnel

Magguy.baccam@agate-territoires.fr

• 04 79 85 39 86

25, rue Jean Pellerin, 73000 Chambéry • 04 79 25 36 26

www.agate-territoires.fr